
 Arrondissement de Pontarlier

**Extrait du registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 7 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept octobre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Frédéric Garreau François Garcia, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Léonie Schneiter, Nathalie Sievert, Thierry Vuittenez.

Procuration : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Jean-Pierre Gurtner à Marc Saulnier, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Isabelle Vinai à Nathalie Sievert.

Excusés : Bernard Jeannin.

Secrétaire de séance : Caroline Blain

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

OBJET : Aménagement et sécurisation entre le collège et le magasin Atac.

Le Maire indique que le département du Doubs a programmé la réfection du tapis d'enrobé entre le rond-point d'Atac et la pizzeria Pat A Piz pour le mois d'octobre.


Etant donné que dans le projet d'aménagement de l'Eglise, la commune envisageait de matérialiser une piste cyclable le long de la rue de Pontarlier, le Maire propose de traiter la partie trottoir en piste cyclable et/ou voie partagée entre le carrefour du collège et le rond-point pour ne pas découper l'enrobé dans quelques mois.

A cet effet, l'entreprise Colas, qui réalise les travaux pour le département, a établi un devis de 14 685.50€ H.T.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valident les travaux de traitement de la partie trottoir en piste cyclable du carrefour du collège au rond-point pour un montant de 14 685.50€ H.T ;
- Autorisent le Maire à déposer des dossiers de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département au titre de sa politique cyclable et dans le cadre du contrat P@c ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent ;

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022	
Reçu en préfecture le 11/10/2022	
Affiché le	
ID : 025-200068401-20221007-D05_071022-DE	

Le Maire,
 Marc SAULNIER.

